



Section de Meurthe et Moselle, Le 15 octobre 2015

Compte rendu CHSCT du 15 octobre 2015

Ont participé en qualité de représentants **FO Finances 54** :
Arnaud HELSTROFFER et Audrey SISCO.

En introduction, le président du CHSCT, M. Saillard, prend acte des résultats du baromètre social.

Il souligne avoir conscience des difficultés rencontrées par les agents dans le cadre de leur travail et des évolutions de la DGFIP.

Le Président nous informe du maintien du niveau de crédit pour le CHSCT et le CDAS pour l'année 2016.

M. Daubaire, Directeur Régional de l'INSEE, précise que la réforme territoriale s'accompagnera d'un maintien des établissements existants à REIMS et NANCY. Cependant, certaines missions (Service Études et une partie des missions support) seront transférées à STRASBOURG, nouveau siège régional.

Le niveau des effectifs qui seront transférés dépendra des estimations du Directeur Régional préfigurateur faites sur la base de la programmation triennale des travaux de l'INSEE.

Certaines compensations seront peut-être effectuées sur la base de transfert de missions nationales aux établissements de REIMS et NANCY.

À l'INSEE de Nancy, une première série d'entretien entre les chefs de service et les agents a eu lieu afin d'informer et de conseiller les agents concernés par cette évolution, et a permis d'identifier les situations qui posent problème notamment en ce qui concerne les contraintes géographiques.

Des fiches d'impact doivent être produites pour la fin du mois d'octobre. Les services concernés à Nancy représentent un total de 29 personnes.

M. Saillard a évoqué la mise en place de « E-contact ». Cet outil sera le point d'entrée numérique pour les administrés. Il est destiné à remplacer l'utilisation de la BALF des services afin de limiter « l'effet ping-pong » entre les usagers et l'administration.

Pour envoyer des messages, le contribuable devra s'identifier ce qui constitue une démarche moins spontanée et moins incitative.

Interrogé sur le positionnement des services du ministère des finances par rapport au Préfet, Jacques Saillard a reconnu qu'en tant que représentant de l'État sur le territoire, il doit pouvoir s'appuyer sur l'expertise de la DGFIP.

M. Daubaire a quant à lui, rappelé l'indépendance de l'INSEE sur les missions relevant de la production statistique et des études.

1-Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Vos représentants **FO Finances 54** ont approuvé l'adoption de ce procès-verbal.

2- Bilan SSCT 2014 de la DDFIP de MEURTHE-ET-MOSELLE

Le bilan annuel SSCT donne une image de la situation d'une direction locale au regard de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

A titre d'illustration, pour 2014 :

Nombre de saisine de l'assistante sociale : 82

Nombre de saisine du médecin de prévention : 58

Nombre d'accidents de travail : 12

Nombre d'écrêtements des horaires variables : 959

Le document sera mis en ligne sur l'intranet local.

3- Rapport du Groupe de Travail du 16 septembre 2015

◆DUERP et PAP de l'INSEE

Le CHSCT demande des compléments d'information sur les charges de travail, non évoquées dans ces documents.

La situation du service SAR (Service Administration Ressources) semble préoccupante et a été évoqué. 3 emplois sont non pourvus à ce jour. Un recrutement va être effectué et des actions vont être entreprises pour valoriser davantage les métiers de cette mission.

En raison de l'incomplétude des documents et des fortes incertitudes sur l'organisation à moyen terme de leurs services, **FO Finances 54** a donné un avis défavorable sur cette présentation.

◆Suivi des visites de l'inspecteur hygiène santé et sécurité au travail sur les sites de Maxéville et du Centre Interrégional de Formation.

◆Fiches de signalement :

On constate une augmentation des signalements.

Ces situations sont souvent complexes et sensibles pour les personnes impliquées. Il est demandé à l'administration de faire référence à l'article 40 du Livre des Procédures Pénales dans les courriers envoyés aux usagers mis en cause pour en augmenter l'impact.

4-Point sur les travaux de l'immeuble CHALNOT

À la suite de fissures apparues dans l'immeuble, décision avait été prise d'en limiter certains accès. Une expertise a permis de confirmer l'absence de danger immédiat pour les agents.

Des travaux de sécurisation sur le long terme sont prévus pour l'année 2016.

◆ Un point a été fait sur la situation de l'immeuble de BRIEY (détachement et chute de plaques à la surface de l'immeuble). Dans un premier temps, un filet de sécurité va être installé pour la fin du mois d'Octobre. Dans un second temps, des travaux structurels vont être entrepris. Pour l'instant des demandes de crédits ont été effectuées auprès des services préfectoraux, mais aucun engagement financier n'est garanti à ce jour.

◆ Désamiantage INSEE :

- les plans de prévention seront mis en place le plus tôt possible
- une visite du CHSCT est prévue le 4 novembre sur site
- les services de l'INSEE disposent de l'expertise de leur Direction Générale en cas de questions ponctuelles

5-Suivi des agents en situation de handicap

Il a été décidé la mise en place d'un correspondant handicap local. Ce correspondant doit être sollicité par les agents concernés en cas de difficultés, notamment pour l'adaptation du poste de travail. Le cas échéant, le besoin de financement est présenté au CHSCT par le correspondant handicap local.

Il est envisagé une meilleure prise en compte des situations de handicap pour les agents concernés arrivant dans le département.

6-Questions Diverses

-en l'absence du médecin de prévention, des dispositions ont été prises pour assurer la continuité de la mission via le médecin régional basé à EPINAL.

-une demande d'information concernant les rapports des exercices d'incendies de l'INSEE et de la DIRCOFI a été faite.

-un point a été fait sur la situation du SPF de Lunéville. Des solutions sont en cours d'études.

-la fermeture au public du site de Lunéville est envisagée pour un jour par semaine, le jeudi.

-le parking de la cité administrative : pour des raisons de sécurité, l'accès en voiture à la cité sera exclusivement limité aux agents. Les usagers ne pourront plus circuler en véhicule à l'entrée de la cité.

-les restructurations au 1er janvier 2016 : la décision ministérielle n'a toujours pas été rendue à ce jour.